



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

# VIVASTAR CS xx Alginate

Alginate de sodium

#### Zone de validité:

VIVASTAR CS 002 Alginate	VIVASTAR CS 101 Alginate FR	VIVASTAR CS 1321 Alginate
VIVASTAR CS 022 Alginate	VIVASTAR CS 131 Alginate	VIVASTAR CS 1521 Alginate
VIVASTAR CS 032 Alginate	VIVASTAR CS 151 Alginate	VIVASTAR CS 1597 Alginate
VIVASTAR CS 052 Alginate	VIVASTAR CS 157 Alginate	VIVASTAR CS 1621 Alginate
VIVASTAR CS 101 Alginate	VIVASTAR CS 171 Alginate	

N° CAS:	9005-38-3
N° CE:	618-415-6
UFI:	non pertinent
N° d'enregistrement REACH:	non pertinent

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées pertinentes:</b>	Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.
<b>Usages déconseillés:</b>	non pertinent

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

J. RETTENMAIER & SÖHNE GMBH + CO KG

Holzmühle 1  
D 73494 Rosenberg  
Germany

**Téléphone:** +49 7967 152 0  
**Télécopie:** +49 7967 152 222

Distributeur  
AMI INGREDIENTS  
270 rue Thérèse Planiol  
37310 TAUXIGNY  
FRANCE  
Tel (33) 2 47430606  
E-mail [reglementaire@ami-ingredients.fr](mailto:reglementaire@ami-ingredients.fr)

#### Contact pour informations

**Renseignement téléphone:** +49 7967 152 0  
**Renseignement fax:** +49 7967 152 222  
**E-mail (personne compétente):** [Reinhard.Kurz@jrs.de](mailto:Reinhard.Kurz@jrs.de)  
**Site web:** [www.jrs.de](http://www.jrs.de)

#### Interlocuteur national

**Renseignement téléphone:** +33 (01) 30 61 86 10  
**Renseignement fax:** +33 (01) 30 61 87 31  
**E-mail (personne compétente):** [jrsfr@rettenmaier.eu](mailto:jrsfr@rettenmaier.eu)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Téléphone:** +49 7967 152 199

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) N° 1272/2008: non pertinent

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

non pertinent

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1% ou plus, classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Un contact répété ou prolongé peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Risque d'un coup de poussière.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Alginate de sodium

INCI: Algin

N° CAS: 9005-38-3

N° CE: 618-415-6

N° d'enregistrement REACH: non pertinent

### 3.2. Mélanges

Composition/Informations sur les composants

non pertinent

(Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**En cas d'inhalation:** Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Après contact avec la peau:** Se laver immédiatement avec: Eau.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux:** Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

**En cas d'ingestion:** Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aucune

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Eau, dioxyde de carbone, mousse, extincteur à sec  
**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Remarques générales

Risque d'un coup de poussière.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Classe de feu A (Feux de matières solides, essentiellement de nature organique, qui se consomment généralement avec une forte incandescence.).

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence:

Éviter la formation de poussière.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

Équipes d'intervention:

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

Éviter la formation de poussière.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas balayer à sec, si cela peut provoquer des poussières et de l'électricité statique.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Inhalation des poussières/particules



### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière  
Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque filtrant (NF EN 149)  
Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites:  
filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE;  
filtre P2 jusqu'à max. 10 fois la VLE;  
filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.  
En cas de dépassement de la concentration, il faut utiliser des appareils indépendants!

### Protection des mains

non indispensable

### Protection yeux/visage

Lunettes de protection contre la poussière

### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### Scénario d'exposition:

non indispensable

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	solide
Couleur:	blanc à brun jaunâtre
Odeur:	neutre
Seuil olfactif:	non pertinent

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	Unité	Remarque
Point de fusion/point de congélation:			non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:			non applicable
Inflammabilité:			combustible
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:			non applicable
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:			non applicable
Point éclair:			non applicable
Température d'auto-inflammabilité:			non applicable
Température de décomposition:			non déterminé
pH:	5,0 - 8,5		1 %, Solution
Viscosité cinématique:			non applicable
Solubilité dans l'eau:			soluble dans l'eau chaude
Coefficient de partage: n-octanol/eau:			non déterminé
Pression de la vapeur:			non applicable
Densité:			non déterminé
Densité relative de la vapeur à 20 °C:			non applicable

**Propriétés des particules:**

tenir compte de la fiche  
des spécifications  
techniques

## 9.2. Autres informations

Le produit n'a pas été vérifié.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

non pertinent

### 10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussière.

### 10.5. Matières incompatibles

aucune

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë**

non pertinent

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Un contact répété ou prolongé peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancerogénité:**

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction:**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**

aucune

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**  
aucune

**Danger par aspiration:**  
aucune

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: aucune

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité**  
non pertinent

### 12.2. Persistance et dégradabilité

non persistant.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

non pertinent

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

aucune

### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Élimination appropriée/Produit:**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande CED.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non pertinent

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

### 14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR:  
Polluant marin:

Oui

Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non pertinent

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

Informations sur le règlement (CE) N° 166/2006 établissant un registre européen des rejets et transferts de polluants:

Non soumis au règlement.

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:

Non soumis au règlement.

Règlement (CE) N° 648/2004 sur les détergents

Non soumis au règlement.

Règlement (UE) N° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux:

Non soumis au règlement.

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH:

aucune

#### Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

aucune

Autres informations, restrictions et dispositions légales

non pertinent

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral):

non pertinent

### Indications de stage professionnel

non pertinent

### Restriction(s) d'utilisation recommandée(s):

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

### Informations diverses:

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression.

Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination.

Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits.

Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

### Documentation concernant les modifications:

| Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

### Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature

Base de données substance GESTIS

Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Règlement (UE) 2020/878

### Abréviations et acronymes

CED = Catalogue européen des déchets